Passage de l'hiver 22-23

Nicolas Moreau,
Directeur Adjoint Enedis Isère

en partenariat avec l'Association des Maires de l'Isère

15/12/2022

La Direction Territoriale d'Enedis en Isère

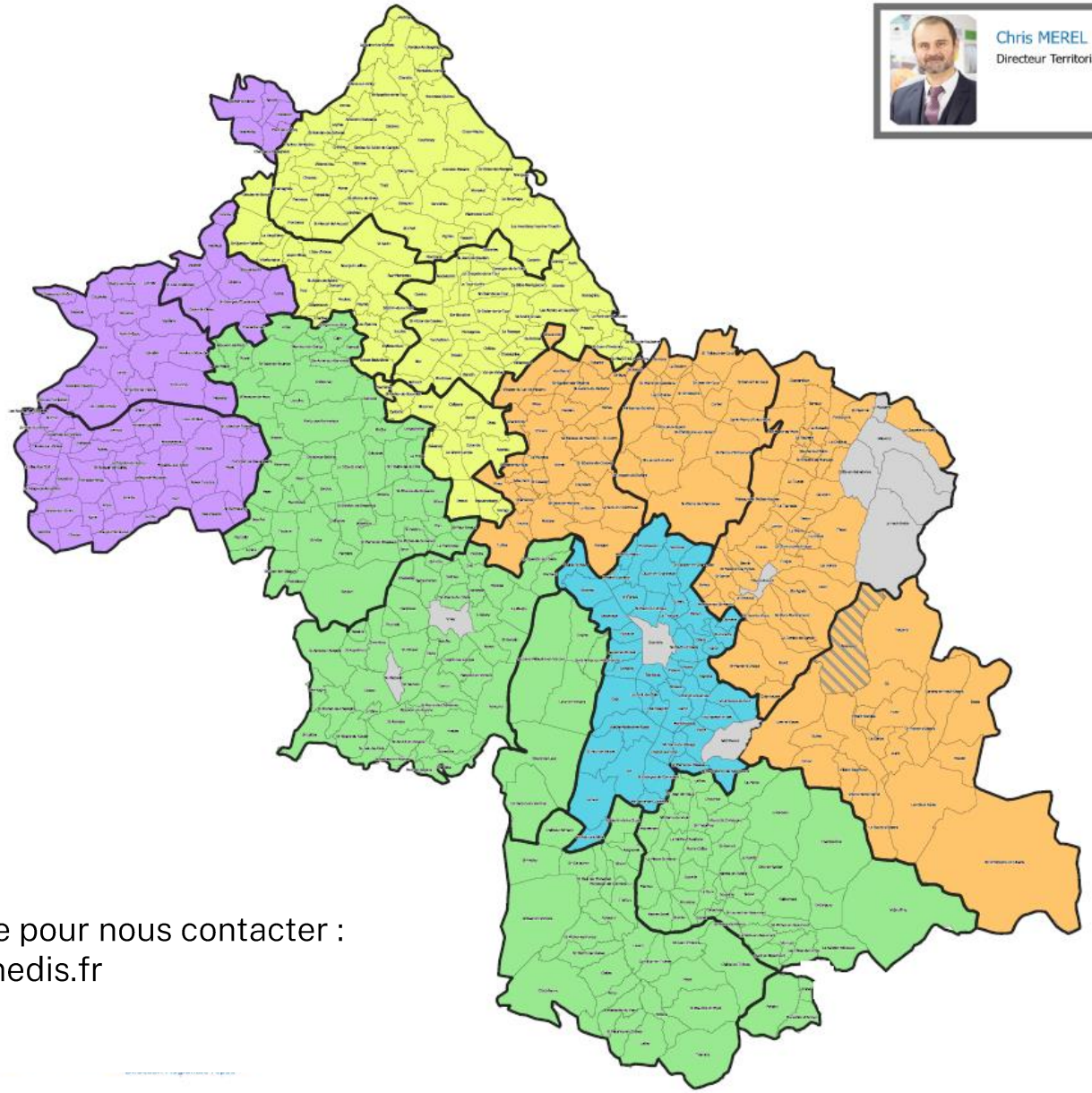

Chris MEREL
Directeur Territorial Isère

Nicolas MOREAU
Directeur Territorial Adjoint Isère

Daniel WAJDA
Interlocuteur Privilégié

Philippe LOMBARD
Interlocuteur Privilégié

Christophe IOHNER
Interlocuteur Privilégié

Aude MANDROU
Interlocutrice Privilégiée

Pascal FAURON
Interlocuteur Privilégié

Une adresse générique pour nous contacter :
Dralpes-territoires@enedis.fr

Un contexte d'incertitudes inédit lié à la situation énergétique actuelle

Cette situation de vulnérabilité est liée à des éléments de contexte dont les effets et la durée sont encore incertains :

- L'impact de la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement en gaz qui peut affecter à l'échelle européenne les capacités de production d'électricité à base de gaz et donc le potentiel d'importation depuis les pays voisins.
- Plusieurs réacteurs du parc EDF sont à l'arrêt pour maintenance ou pour le problème de corrosion sous contrainte.
- Le potentiel de production hydraulique est réduit en raison de la sécheresse.

Enedis est mobilisée, auprès des Pouvoirs Publics et de RTE, qui a la responsabilité de l'Equilibre Offre Demande (EOD) et de la sureté du système électrique, pour sécuriser l'alimentation électrique des Français.

Dans la publication de Novembre de RTE des perspectives pour le système électrique pour le passage de l'hiver, une vigilance spécifique est anticipée pour le mois de Janvier 2023.

Un risque pour l'équilibre Offre / Demande à la maille nationale

➔ L'équilibre du système électrique est une prérogative de RTE.
➔ L'électricité ne se stocke pas (ou très peu).
➔ La production doit être à tout instant égale à la consommation.

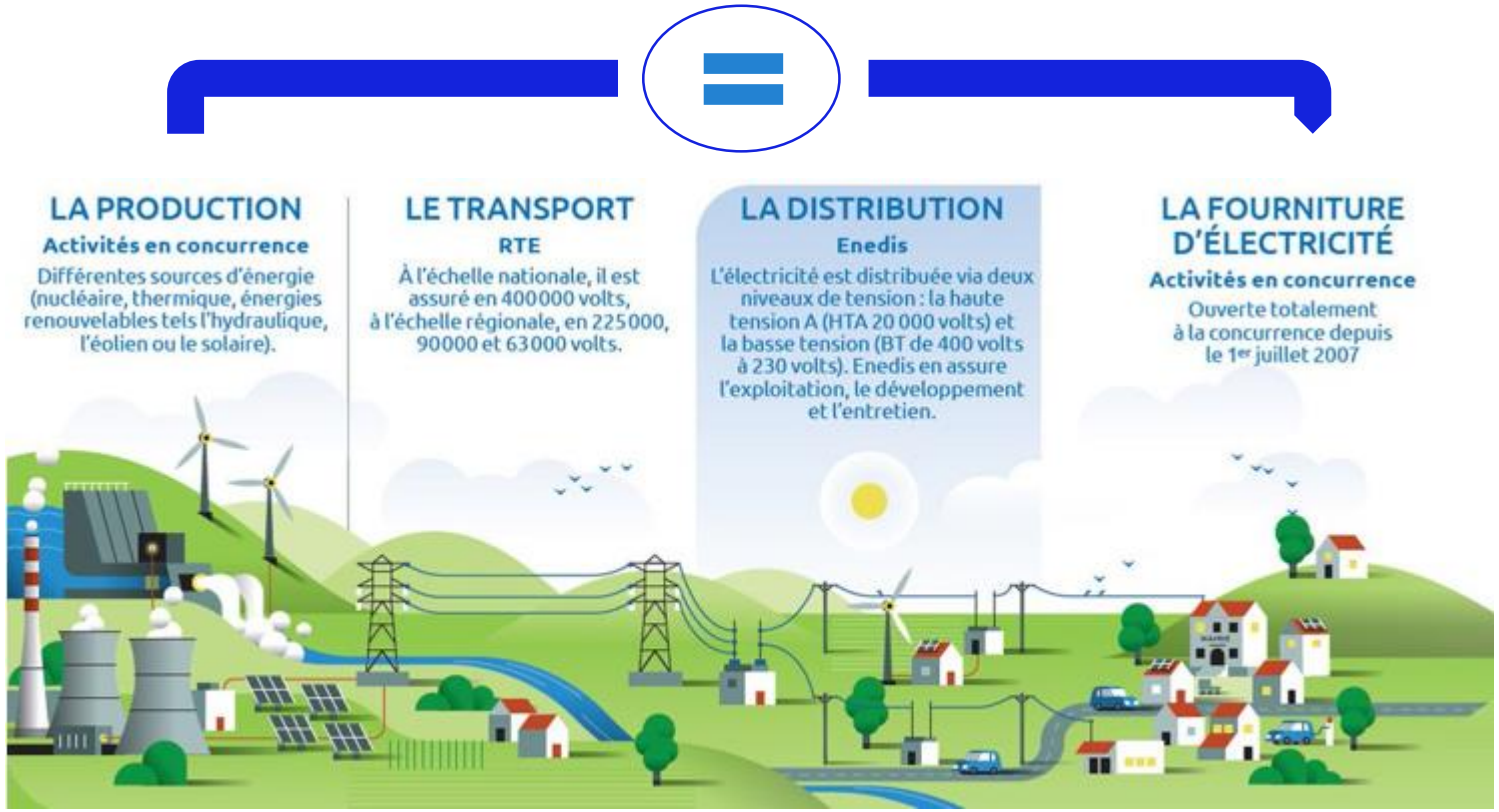

P ≠ C

Si l'on ne peut pas aligner la production sur la consommation il faut aligner la consommation sur la production

Un besoin qui varie au cours de la journée avec
➔ un plateau en matinée
➔ un pic en fin de journée

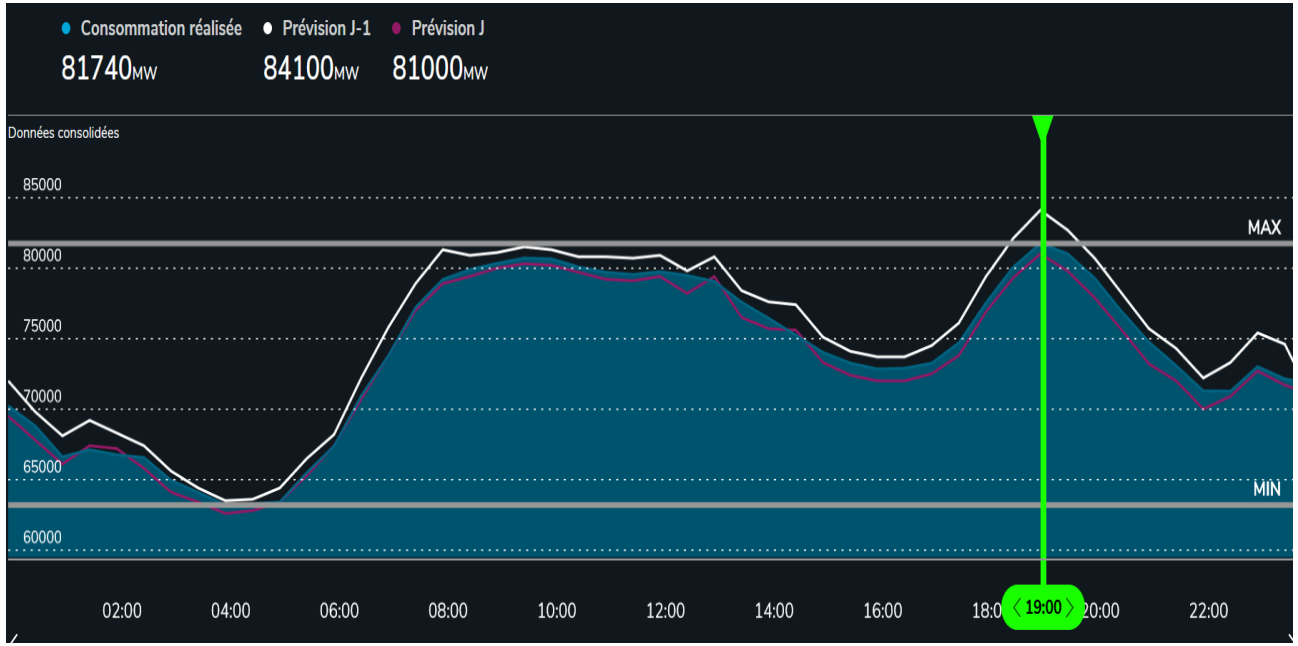

Journée du 20 janvier 2022

Source site EcoMix RTE

https://www.rte-france.com/eco2mix/

Comment agir sur la consommation ?

ENEDIS

RTE est en charge de l'équilibre offre-demande

Pour faire baisser la consommation, ses leviers :

- L'appel aux écogestes citoyens recommandés sur Ecowatt*
- Le lissage de la courbe de charge en supprimant les pics de consommation entre 12h et 14h des Heures Creuses Méridiennes
- Le recours aux services contractualisés d'interruptibilité (effacement)
- La baisse de la tension (-5%) sur les réseaux de distribution
- Les coupures d'électricité ciblées, locales, temporaires et maîtrisées, ce que l'on appelle le délestage programmé

* Enedis a son plan de sobriété interne complété de messages à l'attention de nos collaborateurs

L'enjeu derrière un délestage ? Garder la maîtrise.

- Si les différents leviers afin de diminuer le risque de déséquilibre consommation / production, le délestage programmé sera l'ultime mesure permettant d'assurer cet équilibre et d'éviter ainsi des coupures de plus grande ampleur voir un black out.

- **RTE décide de la mise en œuvre du délestage** et exprime à Enedis un besoin :
  - Retrait d'une puissance électrique donnée
  - Sur un créneau horaire donné
  - Dans un secteur géographique donné

- En tant que gestionnaire du réseau public, **Enedis* met en œuvre ce délestage.**
  - Traduction du besoin RTE au niveau des réseaux « Moyenne Tension »
    - Tous les clients alimentés par une ligne « Moyenne Tension » ont alors le même statut, délesté ou non.
  - Traduction pour mettre à disposition de l'information (abordé dans la 3ème partie)
  - Le jour J, Enedis agit sur le réseau de distribution

**Enedis est gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français. En Isère les communes de Grenoble, Allevard, Le Haut-Bréda, Le Moutaret, Saint-Marcellin, Séchilienne, Villard-Bonnot, Vinay ainsi qu'une partie d'Allemond.*

Quelques notions méritant des précisions

Clients prioritaires

- ➔ **Liste de clients* définie par les Préfets** après instruction par les DREAL
- ➔ **Les clients prioritaires ne sont pas délestables**
- ➔ Par extension, les clients alimentés par une ligne Moyenne Tension qui alimente un client prioritaire n'est pas délestable
- ➔ Un ordre de grandeur dimensionnant, environ 38% du réseau et donc des clients est ainsi « non délestable »

Patient à Haut Risque Vital**

- ➔ Clients identifiés par l'ARS afin de bénéficier d'un service d'information particulier du gestionnaire de réseau de distribution
- ➔ **Les clients PHRV pourront être concernés par une coupure d'électricité**
- ➔ Une communication graduelle est prévue à mesure que les hypothèses se confirment et que l'échéance se rapproche avec un déplacement obligatoire en cas de non réponse

Notion de « Marché d'affaire » pour Enedis

- ➔ Les sites « Marché d'affaire » ont une installation électrique alimentée avec une puissance supérieure à 36kVA. Typiquement, ils ne sont pas équipés d'un compteur Linky. Cela concerne les entreprises mais vous, collectivités, pouvez être concernées.
- ➔ Une prévenance personnalisée est possible pour chacun de ces sites individuellement.

*Article 2 de l'arrêté du 5 juillet 1990 : liste des usagers prioritaires : hôpitaux, laboratoires, installations industrielles indispensables à la Défense Nationale,… et article 4 de l'arrêté du 4 janvier 2005 : liste supplémentaire : établissement de convalescence et de repos, centre médico-psychologique,…
** les patients sous respirateur ayant une autonomie inférieure ou égale à quatre heures par jour et enfants sous nutrition parentérale.

Comment êtes-vous informés ?

ENEDIS

Le dispositif EcoWatt est prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique et promouvoir les gestes d'urgence

EcoWatt permet de connaître le niveau de tension du système électrique grâce à un signal sur 3 couleurs correspondant à l'état du système sur une plage de 4 jours glissants (de J à J+3), au pas horaire et journalier

- ***Notre consommation est raisonnable.***
- ***Le système électrique se trouve dans une situation tendue. Les écogestes citoyens sont les bienvenus.***
- ***Le système électrique se trouve dans une situation très tendue. Si nous ne baissons pas notre consommation d'électricité, des coupures ciblées sont inévitables. Adoptons tous les écogestes.***

- un site : monecowatt.fr/
- une **alerte SMS** (inscription sur le site)
- Un flux de donnée dédié, accessible via le portail Data RTE

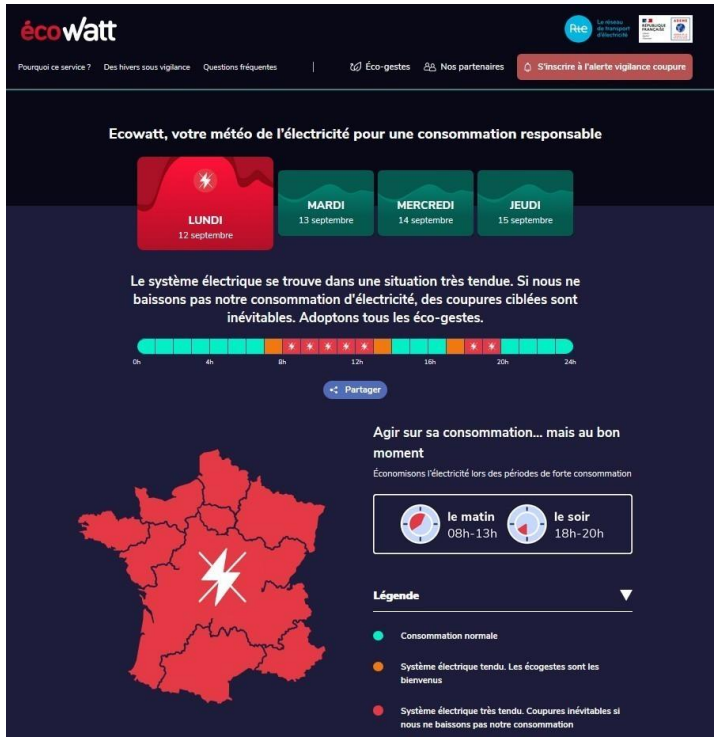

Déroulé simplifié de la mise en œuvre d'un délestage

J-3 → J-1 → J

J-3

Risque identifié par RTE

J-1

15h

Décision prise par RTE

Emission du besoin localisé par RTE

Intégration du besoin par Enedis

17h

Communication conjointe RTE / Enedis

Mise à disposition de l'information client

J

Mise en œuvre

08h-13h

18h – 20h

Pour un secteur donné, le délestage n'excèdera pas 2h. Il peut y avoir quelques minutes supplémentaires.

Si cela ne peut être évité, Enedis a l'objectif d'espacer les délestages qui affecteraient un même secteur, notamment de ne pas le délester 2 fois dans la même journée.

Déroulé en termes de communication

J-3 → J-1

- Activation Ecowatt rouge — SMS
- Prévenance PHRV générale — Tel
- Prévenance Collectivités* — SMS
- Prévenance Marché d'affaire — SMS Mail
- Forte Présence Médiatique

15h

- Communiqué de presse RTE avec départements concernés
- Activation du COD en Préfecture

17h

- Conférence de presse Enedis / RTE
- Info % commune touchée — SMS
- Info créneau Marché d'affaire — SMS Mail
- Contact garanti PHRV — Téléphone (Physique)
- Renvoi du site Ecowatt vers le Portail Web Enedis — Information à la maille rue
- Mise à disposition de l'information au COD
- Information AODE, EPCI — Variés

** Sauf si nous sommes confrontés à plusieurs jours de délestage consécutifs*

Des contacts à retenir

- Pour la mise à jour des coordonnées concernant les collectivités, contactez votre IP ou notre adresse générique dralpes-territoires@enedis.fr

- Pour la mise à jour des coordonnées concernant le Marché d'affaire, il faut solliciter votre fournisseur pour faire mettre à jour vos coordonnées de contact

- La Préfecture met en place une adresse à destination des élus et des DGS propre au risque délestage pour vos questions éventuelles : pref-delestage@isere.gouv.fr

- Nous vous recommandons la FAQ du gouvernement sur le site ci-dessous

https://www.monecowatt.fr/

https://www.gouvernement.fr/reduire-notre-consommation-denergie/delestage-electrique

https://coupures-temporaires.enedis.fr/

Annexes

A la demande de RTE, Enedis pourrait mettre en œuvre des mesures exceptionnelles de coupures pour préserver l'alimentation électrique en France.

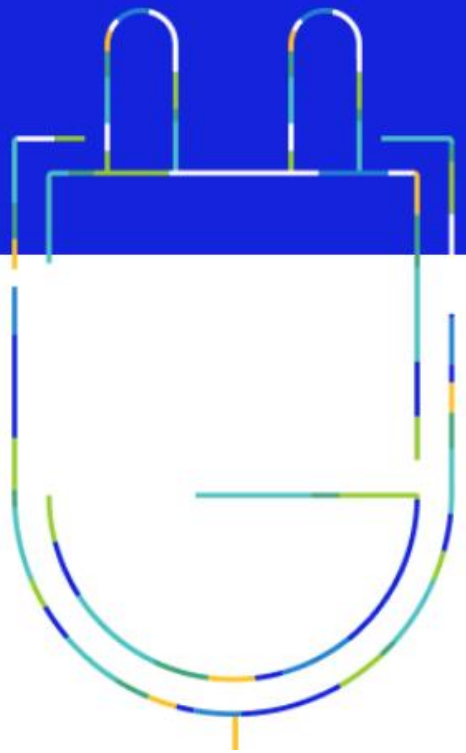

Vous habitez dans un département concerné ?

Prévisions pour mon adresse

Légende

% clients coupés

- Non concerné
- < 5%
- 5% - 10%
- 10% - 20%
- > 20%
- Hors périmètre Enedis

situation du jour

RAS

Interface du site Enedis en cas de délestage